

# CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE

Mandature 2022 - 2026

## Délibération n°2024-03

### BUDGET EXECUTE 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept mai, à dix heures, à la Pépinière d'Entreprises de l'Auxerrois à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de Thierry CADEVILLE.

#### **Membres titulaires ayant voté**

Clément BAILLY ; Anthony BALOUZET ; Didier BARJOT ; Pierre BELBENOIT ; Thierry CADEVILLE ; Georges CARLIERE ; Xavier CELLARD DU SORDET ; Didier CHAPUIS ; Pascal CHAROT ; Laurence DERBECQ ; Sylvain DUVAL ; Nicolas GARNERONE ; Alain GENET ; Sophie GRCEVIC ; Alain LAPLAUD ; Elisabeth LEBEAU-COSTA ; Marc MANDRAY ; Ghislaine MOREAU ; François-Xavier NAULOT ; Florence PICHOL ; Frédérique RADE ; Sylvie RAMISSE ; Sylvie SIDOU ; Stéphane TURPIN.

#### **Membres titulaires n'ayant pas voté**

Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT ; Kouider HAFID ; Karine GAUFFRENET ; Emmanuel DUBOIS ; Frédérique LECOMTE ; Pascal LEROUX ; Stéphanie LOUAULT ; Yann PICARD ; Nicolas PLANTIER.

NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES ELUS CCI YONNE		
TOTAL	EN EXERCICE	AYANT PARTICIPE AU VOTE
<b>36</b>	<b>33</b>	<b>24</b>
QUORUM	MAJORITE ABSOLUE	
<b>17</b>	<b>13</b>	

**ASSEMBLEE GENERALE**

**17 mai 2024** – Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, en présentiel & en visio-conférence

## DELIBERATION

**VU** les articles R.712.15 et A.712.20 du code du commerce,

**CONSIDERANT :**

- La décision du Bureau, prise vendredi 12 avril 2024,
- L'avis favorable de la Commission des Finances rendu le mardi 9 avril 2024,

Après avoir pris connaissance du projet de délibération portant sur l'adoption du Budget Exécuté 2023 et des documents annexes suivants :

- Bilan CCI
- Tableau détaillé CCI et services budgétaires
- Fonds de roulement CCI et services budgétaires
- L'avis du Président de la Commission des Finances
- Le rapport du Commissaire aux comptes

Le Président Thierry CADEVILLE soumet au vote de l'Assemblée Générale la délibération portant sur le Budget Exécuté 2023 de la CCI de l'Yonne.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 17 mai 2024 à échéance du 24 mai 2024**

\*\*\*

**VOTE ET APPROUVE** le budget exécuté 2023 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

• Taxe pour Frais de Chambre	1 662 910 €
• Total du compte de résultat	9 889 111 €
• Résultat comptable	2 748 832 €
• Capacité d'autofinancement	316 755 €
• Résultat budgétaire	513 556 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice	1 208 185 €

**DECIDE** d'affecter le résultat comptable positif de 2 748 832 € en report à nouveau

**DONNE QUITUS** au Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne pour les comptes de l'année 2023,

**MANDATE LE PRESIDENT** pour transmettre ce budget au Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

### CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIVIT :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

LA SECRETAIRE  
GHISLAINE MOREAU



LE PRESIDENT  
THIERRY CADEVILLE